



Disparition de mon mari pendant la procédure de divorce

Par **sophie2015**, le **15/10/2015 à 13:11**

[fluo][s]Bonjour[/s],[/fluo] **(formule de politesse indispensable sur le 1er message)**
Je suis mariée depuis mai 2004 mais séparé 2 ans après. J'ai entamé une procédure de divorce il y a 7 ans mais mon mari, qui est de nationalité haïtienne n'arrive pas à obtenir son acte de naissance au vu de ce qui c'était passé en Haïti il y a quelques années.
Aujourd'hui, j'aimerais vraiment divorcer mais, depuis 3 ans, je n'ai plus de nouvelles de "mon mari". Il a disparu de la surface de la terre. Plus de téléphone, etc... plus de nouvelles de sa famille également. Je suis allée à son domicile mais il n'habite plus là-bas depuis plusieurs années.
Que dois-je faire ?
Merci de votre aide,
Bien cordialement,
Sophie

Par **cocotte1003**, le **15/10/2015 à 14:26**

Bonjour, si vous pouvez prouver que vous ne vivez plus avec lui depuis plus de deux ans, vous pouvez obtenir un divorce pour altération du lien conjugal. Je vous rappelle qu'il faut un avocat pour divorce, cordialement

Par **sophie2015**, le **15/10/2015 à 14:40**

Merci de votre réponse,
Nous ne vivons plus ensemble depuis 2006. J'ai même une lettre de l'avocat en 2009 qui prouve la séparation. Sauf que depuis 2013 je n'ai plus de nouvelle, le numéro de téléphone n'est plus attribué et il habite plus à l'adresse indiquée.
Vous êtes

avocat(e)?
Pouvez-vous m'aider pour le divorce?